

Principaux résultats

Le patrimoine retraite net, à l'instar de l'indicateur équivalent exprimé en termes bruts, représente la valeur viagère actualisée du flux de prestations de retraite, mais en tenant compte des impôts et cotisations acquittés sur les revenus perçus par les retraités. Dans un cas comme dans l'autre, le patrimoine retraite est exprimé en multiple du salaire individuel brut.

Pour un revenu moyen, le patrimoine retraite net est égal, en moyenne, au salaire individuel brut multiplié par 8.2 pour les hommes et 9.6 pour les femmes dans les pays de l'OCDE. Le fait que le chiffre soit plus élevé pour les femmes que pour les hommes s'explique principalement par des différences d'espérance de vie entre les sexes.

Comme le patrimoine retraite net est exprimé en multiple du salaire individuel brut, il est soit inférieur (lorsque les retraités sont assujettis à l'impôt) soit égal (lorsque les pensions de retraite ne pas imposées ou que le revenu des retraités est inférieur au seuil d'imposition) au patrimoine retraite brut. Cela apparaît clairement dans les deux graphiques ci-contre : en République slovaque et en Turquie, par exemple, le patrimoine retraite brut est égal au patrimoine retraite net, car les pensions ne sont pas imposables.

Le classement des patrimoines retraite est sensiblement modifié lorsque l'on prend en compte les chiffres nets et non les valeurs brutes. Ainsi, pour un revenu moyen, la République slovaque se classe en 8^e position si l'on regarde le patrimoine retraite net, mais se situe au 16^e rang en termes bruts. Le Danemark connaît la situation inverse, car c'est là que le taux d'imposition des retraités est le plus élevé quel que soit le niveau de salaire. Il se classe 7^e en termes bruts et 14^e en termes nets.

Dans les cinq pays nordiques, ainsi qu'en Autriche, en Italie, au Luxembourg et aux Pays-Bas, les retraités subissent une pression fiscale importante. Cette situation est due au niveau élevé du taux de remplacement brut du régime obligatoire, mais aussi à la forte ponction fiscale pratiquée dans toute l'économie.

Influence du salaire individuel

Les faibles revenus ne sont soumis ni à l'impôt ni au versement de cotisations dans dix pays : l'Australie, la Belgique et le Canada, ainsi que les sept pays où les retraités qui perçoivent le revenu moyen ne sont pas assujettis à l'impôt. Dans quatre autres pays – la Corée, la Grèce, la Hongrie et le Royaume-Uni –, le taux d'imposition des retraités à faible revenu est négligeable : il s'élève à moins de 1 % du montant des pensions.

Pour les revenus élevés, on observe moins de différences, la majorité des pays affichant un patrimoine retraite net compris entre quatre et sept fois le salaire annuel. Les principales exceptions à cette tendance sont le Luxembourg (où le multiple est de 14 pour les hommes), suivi par la Grèce et les Pays-Bas (avec des multiples de 12.3 et 11.6, respectivement). C'est au Royaume-Uni que cet indicateur est le plus bas : il s'élève

à 3.1 fois le salaire pour les hommes et à 3.6 fois pour les femmes.

Pour ce qui est des pays non membres de l'OCDE, le patrimoine retraite brut est identique au patrimoine retraite net en Afrique du Sud, au Brésil, en Chine, dans la Fédération de Russie, en Inde et en Indonésie. Comme pour le patrimoine retraite brut, les résultats sont très différents d'un pays à l'autre : en Afrique du Sud, le patrimoine retraite net représente 1.4 fois le salaire moyen alors qu'au Brésil, pays où ce patrimoine est le plus important, il s'élève à 22.2 fois le salaire moyen.

Il convient de noter que ces calculs ne portent que sur le volet « prestations » des systèmes de retraite. L'incidence des impôts et des cotisations acquittés par les personnes en âge de travailler sur leur niveau de vie une fois à la retraite, comparé à celui qu'elles avaient lorsqu'elles étaient en activité, est examinée ci-dessus dans l'indicateur « Taux de remplacement nets ».

Définition et mesure

Le patrimoine retraite net correspond à la valeur actualisée du flux des prestations de retraite, en tenant compte des impôts et des cotisations sociales dus par les retraités sur leur pension. Il est calculé et exprimé sous forme de multiple du salaire individuel brut annuel du pays concerné. On utilise le salaire brut comme élément de référence afin d'isoler les effets des impôts et des cotisations acquittés à la retraite de ceux qui ont été prélevés durant la vie active. Cette définition implique que les patrimoines retraite brut et net sont identiques lorsqu'aucun impôt sur le revenu ni cotisations ne sont prélevés sur les pensions de retraite.


Les impôts et les cotisations acquittés par les retraités sont calculés en fonction des prestations de retraite auxquelles donnent droit les régimes obligatoires à différents niveaux de salaire. Les calculs tiennent compte de l'ensemble des abattements fiscaux et allègements d'impôt classiques, ainsi que des avantages accordés sur les revenus au titre des retraites ou aux personnes qui ont atteint l'âge de la retraite.

On trouvera le détail des règles fiscales qui s'appliquent aux retraités dans les descriptifs pays disponibles sur www.oecd.org/els/social/pensions/pag-fr.

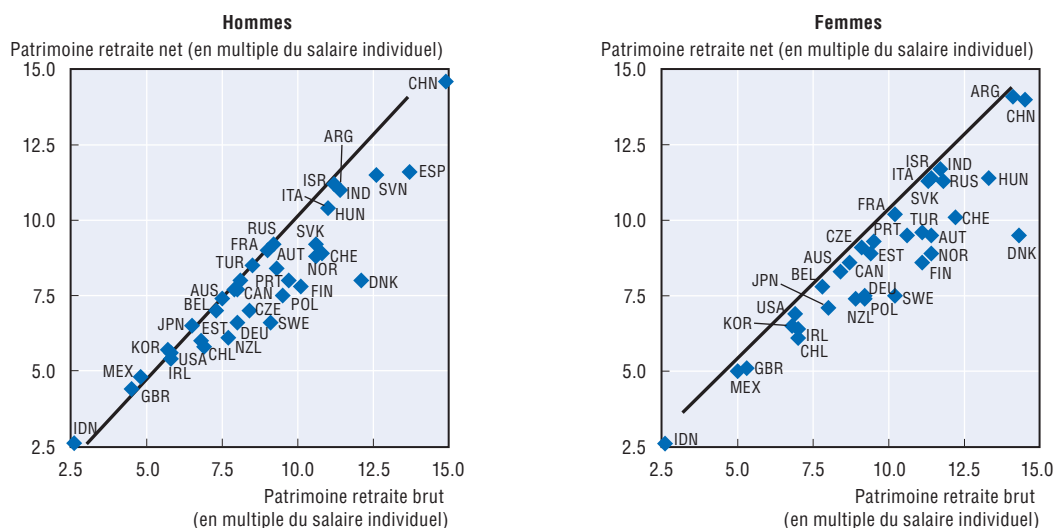
Patrimoine retraite net en fonction du salaire

	En multiple du salaire individuel moyen						En multiple du salaire individuel moyen											
	0.5			1.0			0.5			1.0			1.5					
	Hommes			Femmes			Hommes			Femmes								
Pays de l'OCDE							Pays de l'OCDE (suite)											
Australie	13.1	8.0	6.3	14.7	8.7	6.8	Norvège	11.7	9.7	7.6	13.8	11.4	8.9					
Autriche	10.2	10.1	9.5	11.1	11.1	10.4	Pologne	8.4	8.4	8.4	9.3	8.9	8.9					
Belgique	9.8	6.8	5.3	11.5	8.0	6.2	Portugal	8.9	8.1	8.0	10.3	9.1	8.9					
Canada	12.9	7.5	5.0	14.4	8.4	5.6	Rép. slovaque	9.2	9.2	9.2	11.3	11.3	11.3					
Chili	9.2	6.9	6.4	10.2	7.0	6.0	Slovénie	13.0	12.6	12.6	17.4	16.9	16.9					
Rép. tchèque	12.6	7.9	5.9	15.1	9.5	7.0	Espagne	13.7	13.7	13.7	15.5	15.5	15.5					
Danemark	18.8	12.1	9.8	22.3	14.3	11.6	Suède	11.5	9.1	11.5	12.9	10.2	12.9					
Estonie	9.2	7.3	6.7	11.9	9.4	8.5	Suisse	12.4	10.8	7.6	14.2	12.2	8.6					
Finlande	10.9	9.5	9.5	13.0	11.4	11.4	Turquie	10.1	8.5	8.5	12.0	10.2	10.2					
France	10.6	9.3	7.9	12.1	10.6	8.9	Royaume-Uni	7.6	4.5	3.2	9.0	5.3	3.8					
Allemagne	7.7	7.7	7.7	9.2	9.2	9.2	États-Unis	7.6	5.8	5.2	8.9	6.8	6.0					
Grèce	15.2	15.2	15.2	17.4	17.4	17.4	OCDE34	12.2	9.6	8.7	14.1	11.1	10.0					
Hongrie	10.6	10.6	10.6	13.3	13.3	13.3	Autres grandes économies											
Islande	25.5	16.1	14.1	28.8	18.0	15.8	Argentine	13.2	11.4	10.8	17.0	14.5	13.6					
Irlande	11.4	5.7	3.8	13.7	6.9	4.6	Brésil	22.2	22.2	22.2	22.2	22.2	22.2					
Israël	15.9	11.0	7.4	17.4	11.8	7.9	Chine	18.7	14.9	13.6	18.5	14.1	12.7					
Italie	10.6	10.6	10.6	11.1	11.1	11.1	Inde	16.1	11.2	9.5	17.1	11.7	9.8					
Japon	8.1	5.8	5.1	9.7	7.0	6.1	Indonésie	2.6	2.6	2.6	2.6	2.6	2.6					
Corée	9.9	6.5	4.9	12.0	7.8	6.0	Féd. de Russie	10.5	9.0	8.5	13.5	11.4	10.7					
Luxembourg	23.6	21.1	20.2	27.4	24.5	23.5	Arabie Saoudite	16.4	16.4	16.4	18.8	18.8	18.8					
Mexique	8.9	4.8	4.6	10.0	5.0	4.6	Afrique du Sud	2.9	1.4	1	3.5	1.8	1.2					
Pays-Bas	18.7	17.7	17.4	21.4	20.3	19.9	UE27	11.7	10.2	9.6	13.9	12.2	11.4					
Nouvelle-Zélande	16.1	8.0	5.4	18.3	9.2	6.1												

Source : Modèles de retraite de l'OCDE.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932547440>

Patrimoines retraite net et brut par sexe, pour un salaire moyen



Note : Les échelles des deux graphiques ont été limitées à un patrimoine retraite brut égal à 15 fois le salaire individuel, ce qui exclut le Luxembourg et les Pays-Bas des deux graphiques, et la Grèce, la Hongrie et l'Islande du graphique portant sur les femmes.

Source : Modèles de retraite de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932547440>



Extrait de :

Pensions at a Glance 2011

Retirement-income Systems in OECD and G20 Countries

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/pension_glance-2011-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2011), « Patrimoine retraite net », dans *Pensions at a Glance 2011 : Retirement-income Systems in OECD and G20 Countries*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/pension_glance-2011-23-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.